Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 069-216900837-20261102-562026-DE

ÉVEUX
RHÔNE

Délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Éveux

Délibération 56/2026

Séance du 02 novembre 2026

Ce jour, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bertrand GONIN, Maire.

Nombre de membres en exercice
15

Membres présents :
M. Bertrand GONIN, M. Christian BILLAUD, Mme Emma SCHABEL, M. Julien LIOTARD, Mme Yoanna DUZERT, M. Bertrand BONNET, Mme Véronique DERUDET, M. Pierre VENET, M. Olivier BORDENAVE, Mme Olga PRIBYLSKI, M. François-Xavier HENNEVEUX, Mme Marianna GIROUD, Mme Delphine VAGINAY-VENTURIN, M. Guillaume DUDRAGNE.

Présent(s)
14
Procuration(s)
1
Excusé(s)
0
Absent(s)
0
Date de la convocation
26/10/2026
Date d'affichage
26/10/2026

Membre(s) ayant donné procuration :
Mme Tifenn FATZ a donné pouvoir à M. Christian BILLAUD.

Membre(s) absent(s) :

Secrétaire de séance **:** Mme Véronique DERUDET

Objet

Conventions entre la commune d'Éveux et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle relative aux repas et ménage du centre de loisirs 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'association MPT-MJC Éveux-Fleurieux assure la mise en place et le fonctionnement général d'un accueil pour les enfants âgés de 3 à 17 ans des communes d'Éveux et de Fleurieux sur l'Arbresle. A ce titre, il est prévu que chacune des communes subventionne cette association, en fonction de la moyenne du nombre de leurs enfants fréquentant la structure pour une période donnée.

Pour l'année 2025, le taux de participation d'Éveux est fixé à 28,59 %.

La commune d'Éveux s'est également engagée à verser une participation financière aux frais liés au fonctionnement du centre de loisirs. Les coûts concernent les repas de midi et le ménage. Ils s'élèvent à :

- ménage 2025 = 1 925,64 €
- repas 2025 = 7 680,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les conventions entre la commune d'Éveux et de Fleurieux-sur-l'Arbresle relatives aux repas et ménage du centre de loisirs pour l'année 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 069-216900837-20261102-562026-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
03/11/2026
et publication ou notification
03/11/2026

La secrétaire de séance,

Véronique DERUDET

Le Maire,

MAIRIE D'ÉVEUX (RHÔNE)

Bertrand GONIN